



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 avril 2026

L'an deux mille vingt six le seize avril à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix avril deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC5-3-3-34

OBJET : SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE
AMENAGEMENT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves : Mme VESIN Stéphanie
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M.ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme VALETTE Brigitte : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : M. ZANIN Daniel : Mme BRU Laetitia : M. LOPES Ernest (pouvoir donné à B. VALETTE) : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme COUR Elodie : Mme LARREGOLA Josiane

Absents et excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	: M. CLEMANDOT Dominique
---------------------------	--------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Madame VESIN Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC5-3-3-34

OBJET : SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE

AMENAGEMENT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique (désormais Tarn-et-Garonne Aménagement) a été créé le 1er février 2016.

Il a pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres les compétences définies à l'article L.1425-1 du CGCT, à savoir: la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques ainsi que les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Parallèlement à cette mission, le syndicat est également chargé du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Enfin, le syndicat peut également exercer, à la condition que l'organe délibérant de l'un de ses membres le sollicite, la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDAN - article L.1425-2 du CGCT) ainsi que des prestations de services se rattachant à son objet (article L.5211-56 du CGCT).

Par délibération n° 12/2022-02 du Comité syndical du 6 décembre 2022, le syndicat a modifié ses statuts afin d'élargir son objet à d'autres compétences, avec :

- L'inscription d'une nouvelle compétence en matière d'approvisionnement en eau, en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Le passage à un syndicat « à la carte » pour l'ensemble de ses compétences y compris l'aménagement numérique ;
- L'inscription d'activités et missions complémentaires à ses compétences, et incluant notamment la possibilité d'intervenir dans le cadre du dispositif du mandat de maîtrise d'ouvrage défini à l'article L. 2422-5 du code de la commande publique ;
- Le changement de nom du syndicat au profit de Tarn-et-Garonne Aménagement.

Conformément aux statuts de Tarn-et-Garonne Aménagement, la Communauté de Communes des Deux Rives doit être représentée par un délégué communautaire titulaire et un suppléant.

Conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués au sein du syndicat.

Après avoir procédé à l'appel à candidatures ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- de désigner en tant que représentants de la Communauté de Communes des Deux Rives au sein du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement les conseillers communautaires suivants :

TITULAIRE :

- M. Stéphan RATTO

SUPPLEANT :

- M. Eric DELFARIEL

Fait et délibéré le 16 avril 2026
Au registre sont les signatures

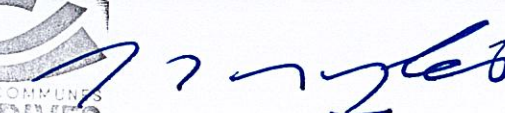
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance



Stéphanie VESIN

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 28 AVR. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet

28 AVR. 2026

AR Préfecture

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260416- 2026CC5_3_3_34-DE
Numéro d'acte :	2026CC5_3_3_34
Date de décision :	16/04/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-3-3-0-0 (Institutions et vie politique / Designation de représentants / à d'autres organismes)
Fichier acte :	2026CC5_3_3_34 SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT 82 DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA CC2R.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	28/04/2026 10:16:53
Date de réception de l'AR :	28/04/2026 10:17:00